



AR PREFECTURE

016-200054047-20210622-2021\_06\_22\_21-DE  
Reçu le 23/06/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Opération Rue des Arts
- **INDIQUE** que la participation financière de chaque artisan, collectif ou association sera fixée dans chaque convention
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire :
  - **A solliciter** toutes les aides financières disponibles pour la réalisation de cet événement,
  - **A signer** les conventions de loyers d'occupation précaire des locaux auprès des propriétaires,
  - **A signer** les conventions de mise à disposition des locaux auprès des professionnels des métiers d'arts, collectif ou association.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 juin 2021



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

